

Actions de bassin portées par l'Établissement en 2013 au titre de la prévention et de la réduction du risque inondation

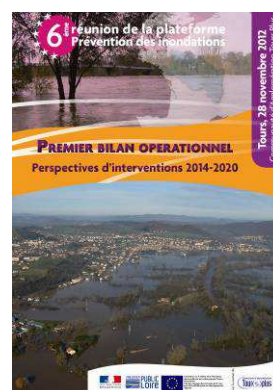
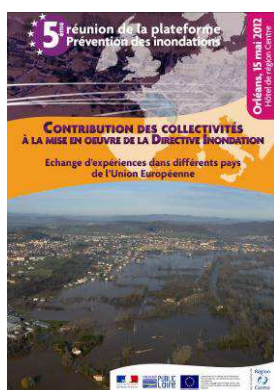
Il est rappelé que l'Établissement assure, au titre de la prévention et de la réduction du risque inondation, d'une part des actions dites territoriales, dont certaines ont fait l'objet de propositions lors de la dernière réunion du Comité Syndical, et d'autre part des actions dites de bassin, telles que l'animation de la plateforme Prévention des inondations du plan Loire, l'appui à la réalisation de plans communaux de sauvegarde, à la mise en place de repères de crues, et aux collectivités propriétaires de digues.

I Animation de la plateforme prévention des inondations

Actions menées en 2012 :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'actuel plan Loire, l'Établissement a été sollicité pour assurer le pilotage de la plate-forme « Prévention des inondations ». Il mène à ce titre, depuis 2010, une action d'animation sur le thème de la prévention des inondations dans le bassin de la Loire et ses affluents. En 2012, il a notamment réalisé les actions suivantes :

- Enrichissement et développement des pages dédiées du plateau collaboratif d'échange (PCE) du plan Loire, avec des statistiques de fréquentation de l'espace « Prévention des inondations » relativement importantes sur l'année 2012 (plus de 4600 pages visitées en moyenne mensuelle, avec une pointe de 6800 en octobre)
- Suivi de la programmation du plan Loire : avis aux maîtres d'ouvrage et partenaires, participation aux réunions et comités de programmation, contribution au suivi de la mise en œuvre du plan Loire (rapport annuel d'exécution, communication, etc.) ;
- Organisation de deux réunions d'animation de la plate-forme :
 - A Orléans, le 15 mai 2012, sur le thème « *Contribution des collectivités à la mise en œuvre de la Directive Inondation : Echange d'expériences dans différents pays de l'Union Européenne* »,
 - A Tours, le 28 novembre 2012, sur le thème « *Premier bilan opérationnel : Perspectives d'interventions 2014-2020* ».



Les éléments de restitution de ces deux réunions, qui ont rassemblé environ 130 participants, sont disponibles sur le PCE du plan Loire (www.plan-loire.fr/reunions-inondation).

Actions proposées pour 2013 :

Il est proposé de poursuivre en 2013 les actions menées depuis 2010, avec notamment :

- L'appui aux collectivités maître d'ouvrage d'opérations de prévention des inondations ;
- L'information et la sensibilisation des maîtres d'ouvrage via notamment l'enrichissement et le développement de l'espace « Plateforme prévention des inondations » du PCE du plan Loire ;
- L'organisation des 7^{ème} et 8^{ème} réunions d'animation de la plateforme.

Les moyens affectés à cette action sont de l'ordre de 60% d'un équivalent temps plein.

Les dépenses prévisionnelles, intégrant celles de rémunération, de fonctionnement, de prestation et de remboursement des frais, liées notamment à l'organisation des réunions, s'élèvent à un montant total estimé à 50 050 euros.

Pour le financement de cette action, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) et de l'Etat au titre du plan Loire.

Il est également proposé d'autoriser la prise en charge de l'ensemble des dépenses relatives à l'organisation des deux réunions d'animation sur le thème de la prévention des inondations prévues en 2013, pour un montant total n'excédant pas 12 500 € TTC.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

II Appui à la préparation à la gestion de crise et à la matérialisation des repères de crues

II.1 Appui des communes inondables du bassin de la Loire à la préparation à la gestion de crise

Actions menées en 2012 :

L'Etablissement a poursuivi en 2012 la démarche d'appui aux communes du bassin de la Loire et ses affluents pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et DICRIM lancée en 2007, avec la constitution de quatre nouveaux groupes de travail sur le bassin :

- un groupe de 10 communes situées dans le département du Loir-et-Cher,
- un groupe de 9 communes situées dans le département de l'Indre-et-Loire,
- deux groupes de 11 et 8 communes situées dans le département du Puy-de-Dôme.

Il a également assisté la commune d'Aubiat dans le département du Puy-de-Dôme (appui individuel) dans le cadre de cette action.

Au total, 39 nouvelles communes ont donc bénéficié de son appui à l'élaboration des PCS sur le bassin.

L'Etablissement a également achevé en 2012 l'appui à un groupe de travail de 17 communes débuté en 2011 dans le département de l'Allier, ce qui porte à plus de 240 le nombre de communes ayant bénéficié de cette aide depuis 2007 dans le cadre de cette opération de bassin.

Par ailleurs, un appui groupé à la finalisation ou à l'actualisation de PCS déjà réalisés a été effectué auprès de 13 communes du département de Saône-et-Loire. Dans le cadre de cet appui, les communes ont été invitées à restituer, analyser et consolider leurs documents et procédures.

De nombreuses communes ayant bénéficié de l'appui de l'EP Loire ont aujourd'hui terminé et validé leur PCS comme cela est représenté dans la version 2012 de l'atlas de l'avancement des PCS réalisé par l'Etablissement et consultable sur le PCE du plan Loire à l'adresse www.plan-loire.fr/atlas-pcs.

Dans le cadre de cette action, l'Etablissement a également engagé un nouveau volet d'appui pour l'organisation d'exercices de simulation de crise inondation, afin de tester l'efficacité des PCS réalisés et de renforcer leur caractère opérationnel. Ainsi, 4 communes pilotes ont été accompagnées pour réaliser un exercice de crise inondation au cours du second semestre 2012. Il s'agit des communes d'Esves-sur-Indre (37), de Coulanges (03), de Digoin (71) et de Jargeau (45).



Ces exercices ont été filmés afin de produire un document de communication visant à montrer l'utilité des exercices de sécurité civile et à valoriser ce type de démarche auprès des communes inondables du bassin en les incitant à s'y engager.

Pour compléter cette communication auprès des communes, des interviews (en particulier d'élus et d'agents référents au sein de leur commune) ont été réalisés sur plusieurs communes du bassin afin de restituer leur témoignage sous forme de vidéo, en vue d'inciter les communes à élaborer et tester leur plan de sauvegarde.

En octobre 2012, une plaquette d'information sur le dispositif d'appui à l'élaboration des PCS et des outils d'information préventive pour les collectivités du bassin de la Loire proposé par l'Etablissement a également été conçue en interne puis éditée et largement diffusée auprès des communes et des acteurs concernés du bassin.



Actions proposées pour 2013 :

Il est proposé de poursuivre en 2013 cette action avec l'appui de 25 communes du bassin de la Loire à la préparation de la gestion d'une crise inondation en l'articulant selon les points suivants :

- un **appui groupé à l'élaboration des PCS**, qui consiste, à la demande de plusieurs communes, à animer des groupes de travail et à leur fournir une méthodologie pour la réalisation de leur PCS ;
- une **assistance individualisée** (à titre exceptionnel) qui consiste, à la demande de la commune, à fournir des éléments (méthodologiques, cartographiques) pour la constitution de son PCS. Cette aide peut être effectuée à distance ou sur site. Cet appui peut également consister en une aide à la rédaction du cahier des charges et du choix d'un prestataire extérieur ;
- un **appui groupé à la finalisation ou à l'actualisation de PCS déjà réalisés**, sous la forme d'ateliers de travail, par axe de cours d'eau ou à une échelle intercommunale, dans lesquels les communes seront invitées à restituer, analyser et consolider leurs documents et procédures ;
- un **appui à l'organisation d'exercices de simulation de crise inondation** afin de tester l'efficacité temps réel des PCS réalisés, à travers l'organisation d'étude de cas en séance groupée ;
- la **mise en œuvre d'actions de communication** visant à promouvoir le dispositif PCS et à inciter les communes à élaborer et tester leur plan à travers la diffusion de produits vidéo compilant plusieurs témoignages et d'un bulletin de liaison diffusé auprès des communes du bassin.

Les moyens affectés à cette action sont de l'ordre de 60% d'un équivalent temps plein. Les dépenses prévisionnelles, intégrant celles de rémunération, de fonctionnement et de prestations, liées notamment aux actions de communication, s'élèvent à un montant total estimé à 34 170 euros.

Cas particulier de l'action renforcée en région Centre

Compte tenu de la situation observée sur son territoire pour l'avancement des PCS, la Région Centre a souhaité y voir renforcer l'action d'appui à l'élaboration des PCS portée par l'Etablissement sur l'ensemble du bassin. Cette action renforcée, soutenue financièrement par la Région, a démarré mi 2011 pour une durée initiale d'un an, avec pour objectif l'appui de 50 communes de la région. Elle s'est finalement poursuivie jusqu'à fin 2012 avec une cible globale de 75 appuis.

L'action a été ciblée dans un premier temps sur les départements du Cher, du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire. Cette campagne initiée mi 2011 s'est poursuivie au jusqu'à la fin du premier semestre 2012. Compte tenu du succès rencontré par cette action et des besoins identifiés, il a été décidé de la poursuivre jusqu'à fin 2012, avec le lancement d'une seconde campagne en milieu d'année, élargie aux communes des départements de l'Indre et de l'Eure-et-Loir.



Pour chaque campagne d'appui, des groupes de travail par départements et par axes de cours d'eau ont été constitués avec les communes volontaires. Comme pour l'action mise en œuvre à l'échelle du bassin, l'action est menée en lien avec les directions départementales des territoires de chaque département. Cette approche permet notamment d'aborder l'ensemble des risques avec précision et ne limite pas le PCS au risque inondation. D'autres acteurs tels que le SDIS, la préfecture ou encore le SPC sont invités à intervenir lors des ateliers en fonction des thématiques abordées.

Ainsi, les ateliers des sept groupes de communes mis en place en 2011 ont été poursuivis jusqu'en juin 2012, avec :

- 4 groupes pour le département du Cher (axes Arnon, Auron-Allier, Cher et Yèvre) ;
- 1 groupe dans le Loir-et-Cher (axes Cher-Sauldre) ;
- 2 groupes en Indre-et-Loire (axes Vienne et Creuse) ;

Soit au total 71 communes concernées par cette première campagne.

La seconde campagne d'action lancée en juillet 2012 et élargie aux départements de l'Indre et de l'Eure-et-Loir a permis la mise en place de trois nouveaux groupes de communes :

- 1 groupe commun aux départements du Cher et de l'Indre ;
- 1 groupe dans le département du Cher (Cher Sancerrois) ;
- 1 groupe dans le département de l'Eure-et-Loir (axes Sainte-Suzanne-Loir) ;

Soit au total 19 communes concernées.

Parallèlement à ces appuis, et pour donner suite aux préconisations de l'étude des vals de Loire dans le Cher et la Nièvre, l'Etablissement a mis en place deux groupes d'appui à la consolidation des PCS existants pour les communes riveraines de la Loire dans le département du Cher, soit 20 communes. Ces ateliers ont été réalisés dans l'optique d'une participation à un exercice de sécurité civile inondation fin 2013 sur l'axe Loire commun aux départements du Cher et de la Nièvre.

Actions proposées pour 2013 :

Compte tenu du succès rencontré par cette action et des besoins identifiés en région Centre, il est proposé de poursuivre l'action d'appui renforcé pour l'année 2013, avec pour but d'aider une cinquantaine de communes sur cette période. Cette année, l'appui s'orientera vers les communes qui n'ont pas réalisé leur PCS et également vers celles qui sont en cours d'élaboration mais rencontrent des difficultés de finalisation. La mise en œuvre d'un exercice test pourra également être proposée à ces dernières afin de renforcer le caractère opérationnel du dispositif communal.

Les moyens affectés à cette action sont de l'ordre d'un équivalent temps plein.

Les dépenses prévisionnelles, intégrant celles de rémunération, de fonctionnement et de prestations, liées notamment aux actions de communication, s'élèvent à un montant total estimé à 56 670 euros.

Pour le financement de cette action, par voie de subvention des crédits ont déjà été affectés par la Région Centre.

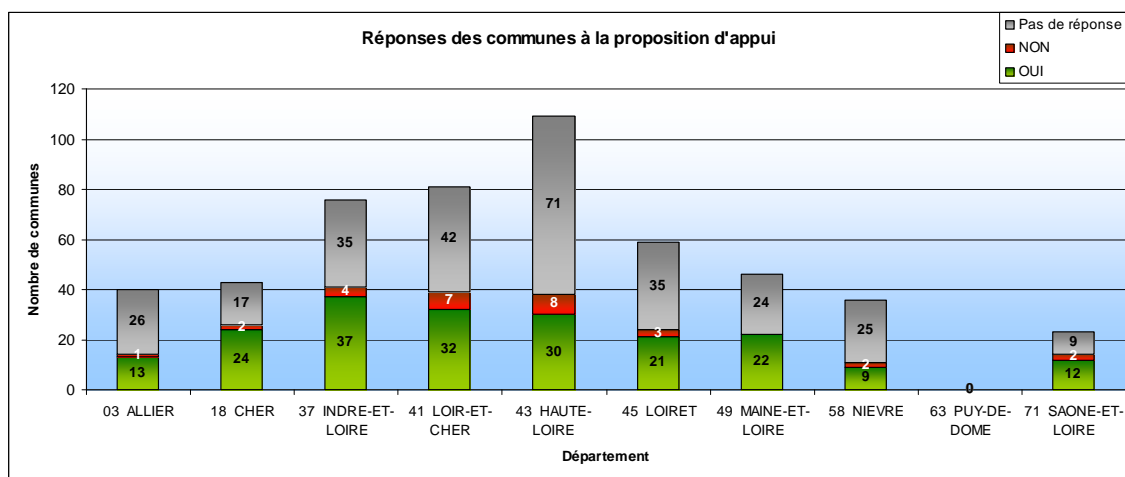
II.2 Appui des communes inondables du bassin de la Loire à la matérialisation de repères de crues

En complément de son action d'appui technique aux communes pour l'élaboration de leur PCS, l'Etablissement porte depuis mi 2011 une action à l'échelle du bassin versant de la Loire et de

ses affluents d'assistance aux communes pour le recensement et la matérialisation des repères de crue. Cette action est réalisée en lien avec les SICALA et les services de l'Etat.

Les bénéficiaires de cette action sont les communes membres des SICALA, concernées par le risque inondation, et les communes aidées dans le cadre des ateliers PCS, organisés et animés par les techniciens de l'EP Loire.

Au démarrage de l'action mi 2011, c'est donc un total de 510 communes éligibles qui ont été informées de la démarche par courrier, accompagné d'une plaquette et d'un formulaire de réponse.



Près de 200 communes ont répondu favorablement à la proposition d'appui de l'EP Loire, soit près de 40% des communes sollicitées (plus de 90 % des réponses reçues).

Actions menées en 2012 :

En 2012, l'acquisition du matériel de nivellement GPS différentiel nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle de la mission a été effectuée, ainsi que la formation correspondante à son utilisation.

Il a également été procédé à l'élaboration et à la fabrication des prototypes de repères de crue, d'échelles limnimétriques et de panneaux d'information, devant constituer les futurs ensembles pédagogiques proposés aux communes volontaires (éléments présentés ci-après).



Actions proposées pour 2013 :

Il est proposé de poursuivre en 2013 l'action initiée mi 2011 pour répondre à la demande des communes volontaires, avec :

- la finalisation de l'appui à 50 communes, débuté en 2012,
- et la mise en place de repères de crue sur 150 nouveaux sites du bassin, 50 autres sites devant être équipés début 2014.

Les moyens affectés à cette action sont de l'ordre de trois équivalents temps plein (dont deux renforts temporaires pour une durée d'un an).

Les dépenses prévisionnelles, intégrant celles de rémunération, de fonctionnement et de prestations, liées notamment à la fourniture d'ensembles pédagogiques, s'élèvent à un montant total estimé à 383 204 euros.

II.3 Financement de l'opération globale d'appui des communes inondables du bassin au titre au plan Loire

Pour le financement de l'ensemble de ces actions d'appui des communes, pour la préparation à la gestion de crise et pour la matérialisation des repères de crues, dont les dépenses prévisionnelles s'élèvent à un montant total estimé à 474 043 euros, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) et de l'Etat au titre du plan Loire.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

III Appui aux collectivités propriétaires de digues

Par délibération n°11-179 du 20 octobre 2011, le Comité Syndical de l'Etablissement a adopté la décision de principe de conduire une mission d'appui aux collectivités propriétaires et gestionnaires de digues qui le souhaiteraient, dans les démarches liées à la sécurisation de leurs ouvrages de protection contre les inondations. Cette nouvelle mission engagée en 2012 comporte plusieurs volets :

- Volet 1 : Vérification des informations figurant dans la base de données sur les ouvrages, les propriétaires et les gestionnaires, l'existence et l'importance des enjeux concernés,
- Volet 2 : Information et sensibilisation des propriétaires et gestionnaires sur leurs obligations,
- Volet 3 : Analyse globale des actions à conduire avec une première estimation des coûts et des délais correspondants,
- Volet 4 : Appui aux collectivités qui le souhaiteraient pour la définition précise des actions qu'elles auront à conduire.

Actions menées en 2012 :

En 2012, les actions menées dans le cadre de cette nouvelle mission ont été les suivantes :

- prises de contacts et collecte d'informations auprès des services déconcentrés de l'Etat concernés (DREAL et DDT) sur le bassin de la Loire,
- identification des collectivités propriétaires et gestionnaires de digues de protection fluviales du bassin de la Loire,

- élaboration et diffusion, auprès des collectivités identifiées, d'une information sur l'action menée par l'Etablissement et d'un questionnaire visant à :
 - vérifier et compléter la base de données fournie par les services de l'Etat (validation des informations disponibles sur les ouvrages connus et leurs propriétaires, identification d'ouvrages non recensés le cas échéant),
 - identifier les besoins d'appui des collectivités en la matière (aide à la rédaction de cahiers des charges, recherche de prestataires, formulation d'un avis sur les offres des bureaux d'étude, participation au suivi des études, information sur l'évolution de la réglementation, aide au montage financier d'une opération, etc.),
- relance des services des collectivités destinataires et traitement des réponses reçues,
- constitution d'une base de données complétée suite aux échanges et retours relatifs au questionnaire.

Plus d'une quarantaine de collectivités ont été destinataires de ce questionnaire et près du tiers d'entre elles ont répondu à l'enquête au cours de l'année 2012. Parmi celles-ci, 85 % se sont déclarées intéressées par la mission d'appui proposée par l'EP Loire.

Actions proposées pour 2013 :

Afin de poursuivre et d'amplifier cette action, et dans le prolongement des éléments présentés lors du Comité Syndical du 20 octobre 2011, il est proposé en 2013 :

- dans le cadre du volet 1 : la poursuite de la mise à jour et de la consolidation de la base de données avec notamment l'intégration des réponses des collectivités non prises en compte à ce jour,
- dans le cadre du volet 2 : la poursuite de l'action d'information et de sensibilisation des propriétaires et gestionnaires sur l'ensemble du bassin de la Loire et de ses affluents,
- l'engagement du volet 3 (analyse globale) sur 1/3 des ouvrages,
- l'engagement du volet 4 (appui aux collectivités pour la définition précise des actions à conduire) pour les collectivités qui le souhaiteraient. Le volume et la consistance de cette action feront l'objet d'un ajustement au regard des moyens qui pourront être mobilisés.

La poursuite de la mission d'appui aux collectivités propriétaires et gestionnaires de digues au-delà de l'année 2013 sera envisagée, en fonction des besoins identifiés et exprimés par les collectivités.

Les moyens affectés à cette action sont de l'ordre d'un équivalent temps plein pour l'année 2013.

Les dépenses prévisionnelles, intégrant celles de rémunération, de fonctionnement et de prestations, liées notamment aux actions de communication, s'élèvent à un montant total estimé à 65 980 euros.

Pour le financement de cette action, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) et de l'Etat au titre du plan Loire.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.